

## SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 26 juin 2015

\*\*\*

L'an deux mil quinze, le 26 juin à 20h30, le Conseil municipal de la commune de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal : le 23 juin 2015**

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur Gérard BURNET, madame Josette BERGUERAND, Mr Lionel BERGUERAND, M Jean-François DESHAYES, Madame Mandy LAYCOCK

**ABSENT EXCUSÉS:** Mr Claude PICCOT, Mme Stéphanie KASEVA, Mr Xavier PAQUET, Mr Julien JEAN

**SECRETAIRE :** Madame Mandy LAYCOCK

Monsieur Claude PICCOT donne pouvoir à Mr Jean-François DESHAYES et Mme Stéphanie KASEVA donne pouvoir à Mr Gérard BURNET.

### **DELIBERATIONS**

#### **1. n°15/06/01 RDEATH – Convention assistance à la facturation Eau et assainissement**

Monsieur Gérard Burnet, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle au conseil municipal le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc.

La Régie des Eaux de l'assainissement et du traitement des Houches (RDEATH), service en charge de la facturation de l'assainissement pour le compte de la communauté de communes a proposé son assistance pour la facturation de l'eau de la commune de Vallorcine.

Monsieur Gérard Burnet donne lecture de la proposition de convention de facturation entre la commune de Vallorcine et la RDEATH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la convention d'assistance à la facturation du service des eaux entre la commune de Vallorcine et la RDEATH,
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

#### **2. n°15/06/02 Sécurisation de la RD1506 – Echange de terrains**

Monsieur le maire rappelle le projet de sécurisation de la RD1506 au centre village.

La commune souhaite acquérir, pour la réalisation de cette opération, une bande de 51m<sup>2</sup> de la propriété de monsieur Guy Ancy.

Après concertation avec le propriétaire, un échange a été proposé soit :

- la parcelle A3260 (déduction faite de l'emprise pour la réalisation des travaux de sécurisation),
- les parcelles A700, 701 et 702 en zone Np au Mollard.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'échange de terrain avec monsieur Guy Ancey pour les parcelles mentionnées ci-dessus,
- autorise monsieur le maire à signer tous les documents y afférents.

### **3. n°15/06/03 Signature du protocole transactionnel entre la commune de Vallorcine et Mme Valérie POLIART**

Le 24 mars 2014, la Commune de Vallorcine a conclu, pour une durée de 5 ans venant à échéance le 24 mars 2019, un contrat d'affermage ayant pour objet l'exploitation de l'hébergement du refuge de Loriaz en période estivale et hivernale avec Madame Valérie POLIART.

Plusieurs désordres pouvant engager la responsabilité de la Commune sont survenus en début d'exploitation de la délégation de service public susvisées.

Mme POLIART a quant à elle résilié de manière anticipé la délégation de service public susvisée pour des raisons personnelles. Cette résiliation est également en mesure d'engager la responsabilité de Mme POLIART.

Afin de régler de manière amiable ces différents, la Commune de Vallorcine et Mme POLIART ont communément décidé de recourir à un protocole transactionnel.

Ce dernier a pour objet de régler les préjudices réciproques et d'entériner le règlement amiable des litiges éventuels pouvant découler de la situation précitée.

Dans ce contexte,

Le Conseil Municipal,

Vu les termes du protocole transactionnel joint,

Et après avoir entendu le rapport fait sur ce dossier,

Après en avoir délibéré à six voix pour et deux abstentions :

- A PRIS CONNAISSANCE du protocole transactionnel et ses conditions,
- AUTORISE M. le Maire à signer ledit protocole ainsi qu'à réaliser toutes les démarches et diligences nécessaires à son exécution.

### **4. n°15/06/04 Groupement de commandes – Aménagement et sécurisation de la RD1506**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement et de sécurisation de la RD 1506 au centre village. Outre cette opération de voirie, la commune souhaite profiter de ces travaux pour procéder à l'enfouissement de son réseau de distribution publique d'électricité, de télécommunications ainsi que la rénovation de son réseau d'éclairage public.

Ces prestations relèvent de la compétence de la commune pour la partie voirie et du Syane pour la partie réseaux secs.

Les travaux suivants doivent être menés conjointement, à savoir :

- pour la commune : travaux routiers et d'eaux pluviales nécessaires à l'aménagement de voirie.
- pour le Syane : enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, création et modernisation du réseau d'éclairage publique, Enfouissement du réseau de télécommunication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise monsieur le maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes entre la commune et le Syane dans le cadre de l'aménagement et la sécurisation de la RD1506 au centre village
- autorise monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce groupement de commandes.

## **5. n°15/06/05 Acquisition de terres agropastorales – Espaces naturels sensible demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Savoie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le bilan de l'animation foncière confiée à la SAFER, au CRPF et à la Société d'Economie Alpestre et réalisée suite à l'enquête conduite dans le cadre du Groupement d'Intervention Foncière.

Cette animation a abouti à la signature de promesses de vente recueillies auprès de plus de 20 propriétaires pour le compte de la commune de Vallorcine. Il convient de rajouter les promesses de ventes de 4 propriétaires ci-après :

Signataire de la promesse de vente	surface	Coût d'achat	Nbre parcelles
Consorts DUNAND	84 a 74 ca	1 401.00	10
J-Marie DUNAND	66 a 60 ca	2 435.00	13
Consorts CELLIER	79 a 98 ca	2 625.50	12
Consorts PINAUD	3 ha 39 a 37 ca	12 269.00	62

Monsieur le Maire rappelle que les parcelles concernées sont classées en zone naturelle ou agricole au PLU et sont constituées de pâturages, landes ou forêts peu productives.

Ce rajout représente un volume financier total de 18 730.50 euros pour lequel Monsieur le Maire indique que la commune peut solliciter une aide financière auprès Conseil Général de la Haute Savoie.

Cette demande d'aide s'inscrit dans le cadre du Schéma des Espaces Naturels Sensibles.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Confirme la volonté d'acquérir les propriétés présentées dans le tableau ci-dessus qui ont fait l'objet d'une promesse de vente
- Prend acte du montant du coût d'acquisition de chaque promesse de vente, en cas d'acquisition de la totalité des biens le montant sera de 18 730.50 euros
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ces différents actes d'acquisitions
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.
- Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute Savoie une subvention au taux le plus élevé possible
- S'engage à apporter l'autofinancement complémentaire nécessaire à l'acquisition de ces terrains

## **Questions diverses**

### **DECISION D'INTENTION D'ALIENER**

Le Maire donne lecture des Demande d'Intention d'Aliéner suivantes pour lesquelles la commune ne veut pas user de son droit de préemption :

ROCHETEAU Michel            Le Lay Sud            B2669